

Justifié conforme à
l'original
Sleu

2MR PRODUCTIONS

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 Euros

Siège social : 160 Chemin de la Madrague Ville
13015 Marseille

RCS : Marseille 814 141 255

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MARS 2022 STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

L'actionnaire unique de la SASU 2MR PRODUCTIONS, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 Euros, dont le siège social est situé 160 Chemin de la Madrague Ville, 13015 Marseille, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° Marseille 814 141 255, s'est réuni audit siège le trente et un mars deux mille vingt-deux à dix-huit heures sur la convocation qui lui a été adressée individuellement par lettre recommandée avec accusé de réception le 15 mars 2022 conformément aux dispositions statutaires.

L'Assemblée est présidée par Madame Sonia REMADIA née MAMERI.

La présidente constate qu'est présent :

- Madame Sonia REMADIA née MAMERI, propriétaire de 100 actions, numérotées de 1 à 100.

La présidente déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

SR

L'actionnaire unique peut prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- l'accusée de réception de la lettre de convocation,
- le rapport de gestion de la Présidence sur l'exercice écoulé,
- le rapport de la Présidente sur les conventions visées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'Assemblée.

La présidente indique que ces documents ont été adressés à l'actionnaire unique quinze jours avant la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidente rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion de la Présidence sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- approbation de ces comptes et quitus à la présidence de sa gestion,
- affectation du résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- approbation des conventions visées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- approbation de la rémunération de la Présidente au titre de l'exercice 2021.

Puis elle donne lecture des rapports de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient.

Personne ne désirant plus prendre la parole, la présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, l'Assemblée Générale déclare les approuver et donne à la Présidente quitus de sa Présidence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale constate que le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021 fait apparaître une perte de 2 749,00 Euros, et décide de l'imputer sur les réserves disponibles, comme suit :

- réserves disponibles : - 2 749,00 Euros

Après cette affectation, les réserves disponibles qui s'élevaient 9 865,54 Euros s'élèveront à 7 116,54 Euros lors de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

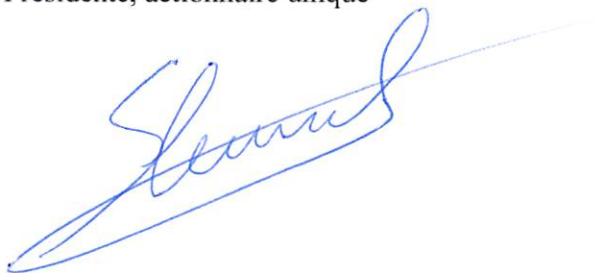
L'Assemblée Générale approuve la non-rémunération de Madame Sonia REMADIA née MAMERI, Présidente, au titre de l'exercice 2021, soit 0 Euro.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par la Présidente et actionnaire unique dont le nom suit :

- Madame Sonia REMADIA née MAMERI,
Présidente, actionnaire unique



*Certifié conforme
à l'original*



2MR PRODUCTIONS

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 Euros

Siège social : 160, Chemin de la Madrague Ville
13015 Marseille

RCS : Marseille 814 141 255

Comptes Annuels Simplifiés Exercice Du 01/01/2021 Au 31/12/2021

- Bilan
- Compte de résultat

Formulaire obligatoire (article 307
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2MR PRODUCTION		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		198 Avenue de St Antoine		13015 MARSEILLE		
SIRET		8 1 4 1 4 1 2 5 5 0 0 0 1 2				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le 31 12 2021		
ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions		
		1		2		
				3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	030		
	Immobilisations financières * (1)		040	042		
	Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070		
		Autres * (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086		
	Charges constatées d'avance *		092	094		
	Total II		098	098		
	Total général (I + II)		110	112		
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1 000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126		100	
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	132	9 866	
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136		(2 749)	
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142		8 216	
	Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			
	Autres dettes	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	115	172	10 314
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		10 314		
Total général (I + II + III)			180		18 530	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	185		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 401	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SASU 2MR PRODUCTION		Néant ☐ *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
						Exercice N clos le		
						31 12 2021		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210			
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214			
		Services *		217	218		15 579	
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitations reçues				226			
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230		2 109	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232		17 688	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stocks (marchandises) *				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240			
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242		15 706	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)		243		244			
	Rémunérations du personnel *				250			
	Charges sociales (cf. renvoi 350)				252			
	Dotations aux amortissements *				254		2 295	
	Dotations aux provisions				256		2 167	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
	Total des charges d'exploitation (II)				264		20 168	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		(2 479)		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300		270	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	(2 749)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	2 749	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324			
	Divers * dont intérêts excédentaires des cpl-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC *	248	330		270	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU - TE (44 octies et octies A)	987			342
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	JEI (44 sexes A)	989				
ZRD (44 terdecies)		127	ZRR (44 quindécies)	138				
Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies)		991	Investissements outre-mer	344				
ZFANG (44 quaterdecies)		345						
BUD (44 sexdecies)		992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641				
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352		354	2 479	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		372	2 479	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD